

N° D'ORDRE : 2025-145

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice :* 29*Présents :* 22*Pouvoirs :* 03*Excusé :* 01*Absents :* 03*Qui ont pris part**à la délibération :* 25SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle Marc Baron, sous la présidence de monsieur Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie -M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia - M. FRANCESCHINI Damien – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre

Pouvoirs : M. BLANC Romain donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme DEMIERRE Colette donne pouvoir à M. VINCENT Romain – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe.

Excusé : M. FONTANA Alain.

Absents : Mme ASNARD Marjorie – Mme SAUQUET Adeline – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

5. SIGNATURE DES ACTES D'ENGAGEMENT AVEC LE SIVAAD

PJ : tableaux récapitulatifs des montants engagés + AE lots viandes.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune est membre du groupement de commande du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), et que le conseil municipal doit autoriser monsieur le maire à signer les actes d'engagement issus des appels d'offres du SIVAAD.

Après avoir donné toutes précisions utiles, monsieur le maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer les actes d'engagement suivants pour les années 2026 et 2027 :

- fournitures de librairie, papèterie, scolaires ;
- fournitures de produits, accessoires, équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène ;
- fournitures de matériaux, matériels et équipements pour les services techniques ;
- fournitures de viandes issues de l'agriculture biologique et conventionnelle.

Monsieur le maire précise que les montants minimums et maximums engagés par année sont indiqués dans les tableaux récapitulatifs annexés.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

D'autoriser la signature des actes d'engagement précités.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT